

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de terrassement et d'empierrement de la zone devant la pharmacie et de la zone espace de détente (OPUS et espace vert) réalisés par l'entreprise STPA – Parc Activités les Deux Vallées – CS 90515 – 80100 ABBEVILLE

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite dans les 2 sens du carrefour de la RD 225 et rue Victor Hugo jusque la place Jean Jaurès du **Lundi 29 Juillet 2024 à 6h00 au Mercredi 14 Août 2024 à 18h00.**

Article 2 : L'accès aux riverains sera maintenu.

Article 3 : Des déviations seront mises en place par la RD 225, la rue François Cousin, la rue Anatole France, la rue du 11 Novembre, la rue du 8 Mai, l'avenue Bernard Chochoy et la rue Candide Couzin.

Article 4: La pose de la signalisation sera à la charge de l'entreprise.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Directeur de l'entreprise STPA,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 04 Juillet 2024

Le Maire,
Joëlle DELBUE.



Acte rendu exécutoire
le **- 4 JUIL. 2024**